

ARRETE DE POLICE DE LA CIRCULATION
N° 22-106
PORTANT MISE EN PLACE DE LA RUE DE L'OCÉAN
EN RUE PIETONNE LES MERCREDIS 29/06, 6, 13, 20, 27/07 et
3, 10, 17, 24, 31/08 et 7/09 2022

Le Maire de la Ville de Jard sur Mer (Sud Vendée),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés interministériels des 27 mars et 30 octobre 1973, 10 et 15 juillet 1974, 26 juillet 1974, 6 et 7 juin 1977 et 22 septembre 1981 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'article 140 de la loi du 13 août 2004,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les horaires d'ouverture de la rue de l'Océan à la circulation, eu égard à l'importance de la fréquentation des piétons dans cette rue à l'occasion de l'activité commerciale « Mercredi Gourmand »,

ARRETE

Art. 1 - La circulation et le stationnement de tous véhicules sauf les voitures médicales, les véhicules de secours, et les véhicules de services, sont interdits dans la portion de la rue de l'océan inscrites ci-après aux jours et heures suivantes :

- **Les mercredis 29/06 et 6, 13, 20, 27 juillet et le 3, 10, 17, 24, 31 août et le 7 Septembre 2022 rue de l'Océan des immeubles 95 et 118 jusqu'à l'angle de la rue des Héronnais de 08h00 à 14h00.**

Art. 2 - En ce qui concerne les déballages, les commerçants sédentaires ne sont autorisés à déballer du droit de leur façade, jusqu'au droit de l'alignement matérialisé au sol par la chaînette en pavé, en laissant libre la voie de circulation centrale pour les secours.

Art. 3 - La signalisation sera mise en place par les services municipaux, sous le contrôle de la Gendarmerie Nationale et de la Police Municipale.

Art. 4 - Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Talmont Saint Hilaire, Le Responsable des Services Techniques Municipaux, et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée,

Fait en Mairie de Jard sur Mer,
Le 07 avril 2022
Le Maire,
Par délégation Céline PAOLI
1^{ère} Adjointe déléguée à la sécurité

